

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon la Norme US 29 CFR 1910.1200 et la LPD du Canada

GLB TLC

Version 1.2

Date de révision 2019.06.03

Date d'impression 2019.06.19

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : GLB TLC

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Arch Chemicals, Inc.
1200 Bluegrass Lakes Parkway
Alpharetta, GA
30004
États-Unis d'Amérique (USA)

Adresse e-mail : sds@lonza.com

Numéro d'appel d'urgence : En cas d'urgence, appelez CHEMTREC aux États-Unis au +1-800-424-9300, CHEMTREC MONDE au +1-703-527-3887.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour le traitement de l'eau

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1

Corrosion cutanée : Catégorie 1A

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/

GLB TLC

vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en acier inoxydable avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique / Synonymes	No.-CAS	Concentration (% w/w)
acide sulfurique	7664-93-9	10 - 15
acide orthophosphorique	7664-38-2	5 - 10
Chlorure d'hydrogène (dans l'eau)	7647-01-0	5 - 10
Triton X-100	9002-93-1	1 - 4

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : EN CAS D'INHALATION : amenez la personne affectée à l'air frais. Consultez un médecin si la respiration devient pé-

GLB TLC

		nible ou si une irritation respiratoire se présente. En cas d'arrêt respiratoire, administrez la respiration artificielle. Appelez les secours médicaux.
En cas de contact avec la peau	:	EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : rincez immédiatement la peau à grande eau pendant 15 minutes. Retirez immédiatement les vêtements touchés par le produit et lavez-les avant de les réutiliser. Si une irritation se présente, consultez un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincez immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin immédiatement.
En cas d'ingestion	:	EN CAS D'INGESTION : communiquez immédiatement avec un médecin. NE provoquez PAS de vomissements à moins d'indication du médecin. Veillez à ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	:	Aucun(e) à notre connaissance.
Avis aux médecins	:	Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation du lavage gastrique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Sans objet. - Choisir des méthodes d'extinction compatibles avec les produits environnants.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Le produit ne s'allume ni ne brûle. Réagit avec la plupart des métaux pour former de l'hydrogène inflammable.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Arrêter la source du déversement dès que possible et notifier le personnel concerné. Utiliser un équipement de protection personnelle d'intervention en cas d'urgence avant d'entreprendre toute intervention. Évacuer tout le personnel non essentiel. Éliminer les résidus de déversement conformément aux directives de la section 13, Méthodes d'élimination des déchets.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

GLB TLC

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Si le produit entre en contact avec la peau ou les yeux, rincer à l'eau. Éviter d'inhaler le brouillard ou la vapeur.
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un endroit frais, à l'abri de l'humidité et bien ventilé, à l'écart de sources d'ignition ou autres conditions et produits chimiques incompatibles. Conserver le(s) récipient(s) fermé(s).

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
acide sulfurique	7664-93-9	(Fraction thoracique.)		ACGIH
		TWA (Fraction thoracique.)	0.2 mg/m3	ACGIH
		REL	1 mg/m3	NIOSH/GUIDE
acide orthophosphorique	7664-38-2	TWA	1 mg/m3	ACGIH
		STEL	3 mg/m3	ACGIH
		REL	1 mg/m3	NIOSH/GUIDE
		STEL	3 mg/m3	NIOSH/GUIDE
Chlorure d'hydrogène (dans l'eau)	7647-01-0		2 ppm	ACGIH
		Ceil_Time	5 ppm 7 mg/m3	NIOSH/GUIDE

- Mesures d'ordre technique** : Un système d'échappement local ou d'autres méthodes de contrôle technique sont normalement requis lors de la manipulation ou de l'utilisation de ce produit afin de maintenir le niveau d'exposition aux particules en suspension dans l'air au-dessous de la concentration maximale (Threshold Limit Value, TLV), la limite d'exposition permise (Permissible Exposure Limit, PEL) ou d'autres limites d'exposition recommandées.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Porter un masque respiratoire homologué si des niveaux supérieurs aux limites d'exposition sont possibles.

Protection des mains

- Remarques : Porter des gants étanches, des bottes et un tablier pour éviter tout contact cutané. Il est conseillé de porter une combi-

GLB TLC

		naison étanche au cas où une grande partie du corps pourrait se trouver exposée au produit.
Protection des yeux	:	Porter des lunettes de chimistes et une visière.
Protection de la peau et du corps	:	Néoprène caoutchouc butyle Caoutchouc Naturel
Mesures de protection	:	Une douche oculaire et une douche de sécurité doivent être disponibles sur le lieu de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	jaune clair
Odeur	:	légère
Seuil olfactif	:	donnée non disponible
pH	:	0 - 2
Point de fusion/point de congélation	:	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	donnée non disponible
Point d'éclair	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Le produit n'est pas connu comme étant inflammable, combustible, pyrophorique ou explosif.
Inflammabilité (liquides)	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Densité relative	:	1.1 - 1.2
Densité	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Température de décomposition	:	donnée non disponible

GLB TLC

Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	:	Étincelles, flammes nues, autres sources d'ignition et températures élevées.
Matières incompatibles	:	Oxydants forts Bases Amines Métaux Alcalis
Produits de décomposition dangereux	:	Chlorure d'hydrogène

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation, contact de la peau, ingestion, contact des yeux

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): Présumé être d'environ 4,800 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): Présumé être de > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Evaluation: Corrosif

Remarques: Présumé être corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Résultat: Corrosif

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Remarques: Ce produit n'est ni connu ni signalé comme étant un sensibilisant cutané ou respiratoire.

Cancérogénicité

Remarques:

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a déterminé que l'exposition professionnelle à de fortes brouillards d'acide inorganique contenant de l'acide sulfurique est cancérogène pour l'homme (groupe 1).

IARC

Group 1: Cancérogène pour l'Homme
acide sulfurique

7664-93-9

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des

GLB TLC

	cancérogènes réglementés.	
NTP	Connu comme cancérogène pour l'homme acide sulfurique	7664-93-9
ACGIH	Carcinogène potentiel chez les humains acide sulfurique	7664-93-9

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acide sulfurique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

Triton X-100:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2.7

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

Autres effets néfastes

Potentiel de destruction de l'ozone : Réglementation: US. EPA Clean Air Act (CAA) Section 602 Substances appauvrissant l'ozone (40 CFR 82, Subpt. A, App A & B)
Remarques: Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : À cause de son pH faible, il est probable que ce produit cause une écotoxicité notable en cas d'exposition des organismes et systèmes aquatiques.
Aucune donnée pour le produit. Les constituants sont les suivants :

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Si ce produit devient un déchet, il correspond aux critères de produit dangereux tels qu'ils sont définis par la norme 40 CFR 261 et il porte le numéro de déchet dangereux suivant délivré par EPA : D002.
En tant que déchet liquide dangereux, ce produit doit être éliminé en conformité avec les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

GLB TLC

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Numéro ONU : 1760
Nom d'expédition des Nations unies : Corrosive liquids, n.o.s.
 (Sulphuric acid, acide chlorhydrique)
Classe(s) de danger pour le transport : 8
Groupe d'emballage : II
 Etiquettes : 8
 Numéro de Code du Plan d'Urgence : 154
Dangers pour l'environnement : non

TDG

Numéro ONU : 1760
Nom d'expédition des Nations unies : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
 (Sulphuric acid, acide chlorhydrique)
Classe(s) de danger pour le transport : 8
Groupe d'emballage : II
 Etiquettes : 8
Dangers pour l'environnement : non

IATA

Numéro ONU : 1760
Nom d'expédition des Nations unies : Corrosive liquid, n.o.s.
 (Sulphuric acid, acide chlorhydrique)
Classe(s) de danger pour le transport : 8
Groupe d'emballage : II
 Etiquettes : 8
Dangers pour l'environnement : non

IMDG

Numéro ONU : 1760
Nom d'expédition des Nations unies : Corrosive liquid, n.o.s.
 (Sulphuric acid, acide chlorhydrique)
Classe(s) de danger pour le transport : 8
Groupe d'emballage : II
 Etiquettes : 8
 No EMS Numéro 1 : F-A
 No EMS Numéro 2 : S-B
Dangers pour l'environnement : Polluant marin: non

GLB TLC

ADR

Numéro ONU : 1760
Nom d'expédition des Nations unies : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
 (Sulphuric acid, acide chlorhydrique)
Classe(s) de danger pour le transport : 8
Groupe d'emballage : II
 Code de classification : C9
 Numéro d'identification du danger : 80
 Etiquettes : 8
Dangers pour l'environnement : non

RID

Numéro ONU : 1760
Nom d'expédition des Nations unies : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
 (acide sulfurique, acide chlorhydrique)
Classe(s) de danger pour le transport : 8
Groupe d'emballage : II
 Code de classification : C9
 Numéro d'identification du danger : 80
 Etiquettes : 8
Dangers pour l'environnement : non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]

CERCLA Quantité à reporter

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
acide sulfurique	7664-93-9	1000	7168

SARA 304 Substances Extrêmement Dangereuses Quantité à reporter

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
acide sulfurique	7664-93-9	1000	7168

SARA 311/312 Dangers

GLB TLC

Voir au dessus: SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS- Classification SGH

SARA 302 Substances Extrêmement Dangereuses Quantité seuil de Planification

Composants	No.-CAS	Concentration
acide sulfurique	7664-93-9	10 - 15 %

SARA 313

Composants	No.-CAS	Concentration
acide sulfurique	7664-93-9	10 - 15 %
Chlorure d'hydrogène (dans l'eau)	7647-01-0	5 - 10 %

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est(sont) listé(s) comme HAP dans "U.S. Clean Air Act, Section 12 (40 CFR 61)":

Composants	No.-CAS	Concentration
Chlorure d'hydrogène (dans l'eau)	7647-01-0	5 - 10 %

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans la Section 112(r) de la loi US sur la protection de l'Air (U.S. Clean Air Act) relatif à la Prévention des Déversements Accidentels (40 CFR 68.130, Sous-chapitre F):

Composants	No.-CAS	Concentration
acide sulfurique	7664-93-9	10 - 15 %
Chlorure d'hydrogène (dans l'eau)	7647-01-0	5 - 10 %

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Ce produit ne contient aucune dérogation COV (Composés Organiques Volatils) listée à la section 450 de la loi américaine sur la qualité de l'air (U.S. Clean Air Act).

Clean Water Act [Loi US sur les Eaux]

Les Produits Chimiques Dangereux suivants sont listés dans la U.S. CleanWater Act, Section 311, Table 117.3:

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)
acide sulfurique	7664-93-9	1000
acide orthophosphorique	7664-38-2	5000
Chlorure d'hydrogène (dans l'eau)	7647-01-0	5000

Les Produits Chimiques Dangereux suivants sont listés dans la U.S. CleanWater Act, Section 311, Table 116.4A:

Composants	No.-CAS	Concentration
acide sulfurique	7664-93-9	10 - 15 %
acide orthophosphorique	7664-38-2	5 - 10 %
Chlorure d'hydrogène (dans l'eau)	7647-01-0	5 - 10 %

Ce produit ne contient pas les polluants toxiques suivants, énumérés selon la Section 307 de l'US Clean Water Act

GLB TLC

Réglementations USA

Massachusetts Right To Know

Composants	No.-CAS
acide sulfurique	7664-93-9
acide orthophosphorique	7664-38-2
Chlorure d'hydrogène (dans l'eau)	7647-01-0

Pennsylvania Right To Know

Composants	No.-CAS
acide sulfurique	7664-93-9
acide orthophosphorique	7664-38-2
Chlorure d'hydrogène (dans l'eau)	7647-01-0

New Jersey Right To Know

Composants	No.-CAS
acide sulfurique	7664-93-9
acide orthophosphorique	7664-38-2
Chlorure d'hydrogène (dans l'eau)	7647-01-0
Triton X-100	9002-93-1

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucune substance chimique, dont l'Etat de Californie ait connaissance, qui puisse provoquer le cancer, des malformations congénitales, ou tout autre dommage lié à la reproduction.

Listes canadiennes

NPRI

Composants	No.-CAS
acide sulfurique	7664-93-9
Chlorure d'hydrogène (dans l'eau)	7647-01-0
Triton X-100	9002-93-1

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Les composants de ce produit apparaissent dans l'Inventaire des produits chimiques établi par la TSCA (législation américaine sur les substances toxiques).

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
 NIOSH/GUIDE : US. NIOSH: Guide de poche à des Risques Chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Can-

GLB TLC

da); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

1

7

Date de révision : 2019.06.03

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Format de la date : aaaa/mm/jj

US / FR